



Mise à jour : 1er octobre 2020

# La téléconsultation *en périnatalité*

- Atouts
- Indications
- Prérequis et contre-indications
- Astuces de pairs
- Rémunération et types d'actes facturables
- Une enquête encourageante sur les pratiques
- Pour aller plus loin...

Une fiche publiée en collaboration  
et sous le contrôle de



Rédigée par



Fiche-synthetique-teleconsultation-perinatalite



Fiche-complete-telesoin-perinatalite

## IMPORTANT - Actualité

Le téléconsultation a été autorisée durant la crise du Covid-19 pour les sage-femmes, par l'arrêté du 19 mars 2020 complétant l'arrêté du 14 mars 2020 portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus covid-19. Cette mesure dérogatoire a été prolongée jusqu'au 30 octobre 2020 en France. Le collectif tiendra cette page à jour en fonction des évolutions légales à venir.

## Les atouts

### pour la patiente

- **Rapidité** : la SF peut répondre plus rapidement à la demande de la patiente
- **Simplicité** : plus besoin d'avoir à quitter la maison avec le bébé et tout son équipement pour bénéficier des conseils de sa sage-femme
- **Prévention** : autant éviter au maximum les déplacements et les salles d'attente pour se protéger des infections !

### Un patient :

"J'ai pu réaliser des séances de préparation à la naissance avec ma sage-femme à distance."

### pour le/la sage-femme

- **Valorisation du temps passé** habituellement de manière informelle en consultation téléphonique en facturant la téléconsultation
- **Gain de temps sur la désinfection du matériel et des locaux** entre chaque patiente
- **Augmentation de la patientèle**, en incluant les patientes qui ne peuvent pas se déplacer (par exemple une patiente en repos à domicile pourra bénéficier d'une préparation à la naissance en groupe)
- **Confort dans l'organisation**, permettant de pratiquer depuis le lieu de son choix

### Une sage-femme

"La téléconsultation me permet de rester proche de mes patientes malgré la distance, la complexité des déplacements, ou encore les contraintes sanitaires, pour un accompagnement continu".

## Les indications de la téléconsultation pour les sages-femmes

- **PREPARATION A LA NAISSANCE :**  
bilan prénatal de prévention, entretien prénatal, préparation à la naissance en groupe et individuelle, ...
- **POST PARTUM :**  
accompagnement de l'allaitement, conseil relatifs aux nouveau-nés, voire suivi du poids si les parents ont une balance, ...
- **GYNECOLOGIE :**  
information sur la contraception, prévention et dépistage des IST, prescription d'un micro-progestatif, ...

Voir également [la partie "rémunération et types d'actes autorisés" ci-dessous !](#)

## Les prérequis et contre-indications

### Prérequis :

Il est nécessaire de s'assurer de la confidentialité de la téléconsultation, notamment du côté de la patiente. La patiente doit bien comprendre qu'il s'agit d'une consultation à distance, et donner son accord. Il est important de disposer d'une connexion internet satisfaisante, et d'une solution de visioconférence sécurisée. Il faut également être équipée d'une messagerie sécurisée. Il peut être intéressant de se rapprocher de la plate-forme de télémédecine de sa région pour connaître les solutions de partage sécurisé proposées. La rédaction d'un compte-rendu de consultation est obligatoire, et peut être stocké de la même manière que ceux rédigés en présentiel..

### Contre-indications :

Quand l'examen clinique est nécessaire, ou si des gestes sont à réaliser, il faut prévoir une consultation en présentiel.

## Astuces de pairs

- **En cas de séance avec des exercices ou gestes à réaliser, demandez à la patiente de prévoir un espace adapté.** Par exemple pour les séances de préparation à la naissance, un espace suffisamment *spacieux* pour s'allonger ou réaliser des exercices, avec un *sol adapté si nécessaire* (tapis antidérapant) ou bien pour une consultation allaitement, de prévoir une chaise et des coussins... Dans ce cas également, il serait préférable d'utiliser une **tablette ou un ordinateur pouvant être posé avec la caméra bien orientée**, car il sera difficile ou gênant de tenir le smartphone dans certaines situations !
- **Faites une liste des objets que le patient pourrait prendre près de lui pour la séance :** des objets de la vie quotidienne (oreiller, couverture, balon, balle, chaise, bouteille d'eau,...).
- **Prévoyez aussi de votre côté d'avoir vos outils à présenter sous la main** (en particulier si vous n'êtes pas installé(e) dans la salle toute équipée de votre cabinet !).
- Si vous voulez présenter des documents à la patiente, **pensez à les envoyer à l'avance**. Si vous souhaitez les commenter en séance, il serait préférable que la patiente se connecte avec un ordinateur plutôt qu'un smartphone.
- **Transmettez à la patiente le "guide de la téléconsultation pour les patients"** qui comprend plusieurs indications pratiques, notamment pour préserver son intimité pendant la téléconsultation...

## Rémunération et types d'actes facturables

Extrait du site web du Conseil National de l'Ordre des Sages-Femmes :

"Afin de répondre aux enjeux de santé publique pendant cette période de crise sanitaire, les sages-femmes peuvent réaliser à distance des consultations **valorisées à hauteur d'une téléconsultation simple (code TCG et tarif de 25 euros)** mais aussi *l'entretien prénatal précoce à partir du 1er trimestre, les sept séances de préparation à la naissance et le bilan de prévention*. D'autre part, l'ensemble des actes de télémédecine remboursés par l'assurance maladie sont pris en charge à titre dérogatoire à 100% jusqu'à une date précisée par décret et au plus tard jusqu'au 31 décembre 2020." " La prolongation de la téléconsultation pour les sages-femmes permise par l'arrêté du 10 juillet 2020 permet la réalisation de la *première consultation et de la consultation de contrôle de l'IVG médicamenteuse en ville par téléconsultation* dès le 11 juillet 2020 jusqu'au 30 octobre 2020." [cf liens utiles en bas de page].

## Une enquête encourageante sur les pratiques de téléconsultation des sages-femmes

Peu d'analyses détaillées ont été produites, si l'on considère l'ensemble des filières de soin, sur le développement des pratiques de téléconsultation pendant la crise pandémique. Hormis l'augmentation du nombre de téléconsultations, peu de domaines ont réellement analysé la satisfaction des professionnels, de leurs patients, les motifs de téléconsultation, l'utilisation des outils, l'envie des professionnels de poursuivre les téléconsultations à l'issue de la crise.

Le Collectif souhaite donc ici largement valoriser le rapport produit par le **Collège National des Sages-Femmes** à partir d'une enquête réalisée du 29 avril au 15 mai 2020 auprès de sages-femmes libérales, territoriales, hospitalières et coordinatrices. et qui **traite de nombreux critères d'analyse des pratiques de téléconsultation pendant la crise pour cette profession**.

*Voici ci-dessous quelques éléments éclairants issus de ce rapport (pages 7 à 9), accessible dans son intégralité [à cette adresse](#).*



#### Des pistes d'actions à entreprendre ?

D'après le rapport, 11.5 % des sages-femmes n'ont pas pratiqué la téléconsultation pour les motifs suivants :

- **non-conviction personnelle de la sage-femme (46.5 %)**,
- **raisons techniques (35.9 %)**,
- patientes non favorables (21.9 %),
- autre (11%).

On notera également le chiffre indiquant que **51 % des téléconsultations ont eu lieu par téléphone**, ouvrant des marges de progression possibles vers la téléconsultation avec voix + image, qui est plus riche dans la pratique médicale dans bien des situations. A ce propos, voir notre [comparatif des consultations en audio versus visio !](#)

La téléconsultation par téléphone n'étant plus autorisée pour les sages-femmes au moment de la rédaction de cette page, il est possible qu'une baisse significative des pratiques puissent être induite par la nécessité, à présent, de téléconsulter par des outils de visioconférence permettant de voir le patient (frein technique).

**En conclusion, les chiffres de ce rapport sont très encourageants et révèlent que la très grande majorité des sages-femmes qui ont essayé la téléconsultation en sont satisfaits, tout comme les patientes.**

Comme dans de nombreux domaines, *des actions de sensibilisation, de formation et d'accompagnement* pourraient être envisagées pour lever certains freins tels que le manque de confiance et les difficultés techniques.

## Pour aller plus loin...

- [Les étapes clés des téléconsultations \(avant, pendant, après\)](#)
- [Le guide de la téléconsultation pour les patients](#)

- [Arrêté du 19 mars 2020](#) complétant l'arrêté du 14 mars 2020 portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus covid-19 autorisant les sages-femmes à pratiquer des téléconsultations
- [Arrêté du 10 juillet 2020](#) prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans les territoires sortis de l'état d'urgence sanitaire et dans ceux où il a été prorogé, qui décrit **les actes autorisés et remboursés pour les sage-femmes**
- Le [Rapport descriptif sur l'enquête Covid-SF](#), produit par le Collège National des Sages-femmes de France, comprend plusieurs analyses de l'appropriation des téléconsultations par les sages-femme : voir page 7 à 9 notamment.
- Les pages du Conseil National de l'Ordre des Sages-femmes sur la téléconsultation sur [l'autorisation à pratiquer la téléconsultation](#) et sur la [prolongation des actes dérogatoires jusqu'au 30 octobre 2020](#) ; ce dernier explique précisément les actes remboursés.
- [Rôles et interactions des acteurs](#) du parcours de soin dans les téléconsultations et le télésoin
- [Les outils et niveaux d'usages de la téléconsultation](#)
- [La réglementation et la rémunération des téléconsultations et du télésoin](#)

## Réagissez, posez vos questions !

0 commentaires



Laissez un message...